



Une recherche d'excellence structurée

✓ Chiffres clés de la Recherche :

130 structures de recherche en lien avec de grands organismes (INSERM, CNRS, IRD, INRA, CEA...).

117 unités de recherche

13 structures fédératives

4 600 enseignants et enseignants-chercheurs

12 Ecoles doctorales

3 650 doctorants

LIENS ET RESSOURCES

Textes législatifs

Le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement.

Le décret du 25 août 2000 consacré aux missions d'expertise effectuées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public, une association ou une fondation ».

Pour toutes questions,
n'hésitez pas à joindre votre contact à la DRV :



Direction de la Recherche et de la Valorisation
+33 (0)4 86 09 08 43

Dispositif DOCTORANT EXPERT

**Vos projets ont besoin
de nos doctorants !**

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION

Un doctorant expert est un jeune chercheur qui effectue son travail de thèse dans un laboratoire de recherche d'AMU et qui consacre une partie de son temps à une mission d'expertise technique ou scientifique dans une entreprise, une collectivité, une administration, une association ou une fondation.

DES INTÉRÊTS PARTAGÉS

Pour l'entreprise

pouvoir disposer des compétences d'un jeune chercheur pour des prestations de courtes durées. Bénéficier des possibilités de transfert qu'offrent les laboratoires de l'Université.

Pour le doctorant

Une opportunité de mettre en œuvre son savoir-faire, mieux connaître le monde socio-économique, identifier des opportunités de carrières et favoriser son insertion professionnelle.

COMMENT CA MARCHE ?

Les missions d'expertise sont définies par l'université, le doctorant et le partenaire pour une durée de 32 jours par an. Les modalités sont définies par les partenaires.

- ➔ Panachage possible
- ➔ Le doctorant peut effectuer 2 missions d'expertise avec 2 entreprises différentes.
- ➔ Coût : environ 200€/jour de mission pour l'entreprise
- ➔ Prestation éligible au titre du crédit impôt-recherche pour la prise en charge d'un doctorant-expert.

LES DOMAINES DE COMPÉTENCES L'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Les compétences des doctorants couvrent l'ensemble des thématiques scientifiques d'Aix-Marseille Université :

- Art, lettres, langues
- Science de la santé
- Droit, économie, gestion
- Sciences humaines et sociales
- Sciences et technologies
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives



DES MISSIONS ADAPTEES A VOS BESOINS

La mission peut porter sur :

- des études de marché, de faisabilité
- des analyses juridiques
- des enquêtes
- de la formation
- de la conception de sites internet
- des recherches bibliographiques
- des analyses de la concurrence
- des études de valorisation de produits